

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 Décembre 2020

**Commune de
PAULHAN**

N° 2020/12/06

Date de la convocation	09/12/2020
	<u>Votes : 26</u>
Présents : 24	Pour : 26
Absents : 1	Contre : 0
Représentés : 2	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le dix sept décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Etait absent : M. NOUGOUM Mohamed.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mme PONCE Véronique
- Mr DUPONT Laurent à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Demande de subvention au titre des dotations de l'Etat pour 2021
Aménagement d'une voie verte tranche 4 et réhabilitation de l'ancienne gare SNCF

Monsieur le Maire présente, comme premier dossier, au Conseil Municipal le programme de travaux d'aménagement de la voie verte tranche 4. Il rappelle que les

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201217-2020-12-06-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

tranches 1, 2 et 3 ont été réalisées et que pour achever cette opération, il convient de réaliser la tranche 4, qui sera la plus coûteuse.

Il indique que le coût total des travaux et honoraires de la tranche 4 est estimé à 346 427.00€ hors taxes et peut faire l'objet d'attribution d'aides financières de l'Etat.

Monsieur le Maire présente, en deuxième lieu, au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'ancienne gare. Il précise qu'avec l'aide du CAUE, dans son rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage, l'architecte, Mr Landemaine, désigné au mois de juillet 2018, a réalisé la phase avant projet définitif de la tranche ferme et conditionnelle du projet de réhabilitation de la gare.

Il indique que le coût prévisionnel des honoraires et des travaux de réhabilitation de la gare (tranche ferme 1 et conditionnelle 2) est estimé à 1 043 693.24€ hors taxes et peut faire l'objet d'attribution d'aides financières de l'Etat.

Il propose au Conseil Municipal, de recourir aux aides financières de l'Etat, éligibles notamment à la DETR ou au DSIL pour pouvoir concrétiser ces réalisations.

Il soumet les plans de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- Adopte le programme de travaux de la tranche 4 d'aménagement de la voie verte et son plan de financement pour un coût hors taxes de 346 427.00€,
- Adopte le programme de travaux de réhabilitation de la gare et son plan de financement pour un coût hors taxes de 1 043 693.24€,
- Sollicite les dotations de l'Etat pour 2021 pour l'attribution d'aides financières les plus élevées possibles,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ces dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201217-2020-12-06-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020